



COMMUNE DE CRAVANT

Le **DIX NEUF DECEMBRE DEUX MIL QUATORZE à 18 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 12 décembre 2014 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 2	Procurations : 2
Maire : Colette LERMAN		
Adjoints : Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN		
Conseillères : Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE		
Conseillers : Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY		
Excusés : Mme Laurette NICOLLE a donné procuration à Mr Gérard BERTHIER Mr Sylvain LEHOUSSEL a donné procuration à Mme Colette LERMAN		
Secrétaire : Mr Hubert LEVEQUE		

====<<>>====

1°) CHOIX DU CABINET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE HANDICAPES

Après avoir obtenu l'autorisation de consulter des architectes pour effectuer une pré- étude de mise aux normes de l'accessibilité handicapés dans les bâtiments communaux par délibération du 19 septembre 2014, 2 cabinets d'architecte ont été consultés.

Le cabinet UBIK Architecture de Vermenton propose d'effectuer un diagnostic pour les 2 sites (Mairie, Ecoles) puis de réaliser des études de faisabilité par site en mettant sur plans des propositions de réaménagement ou de restructuration des locaux et en établissant un descriptif sommaire ainsi que le chiffrage des travaux à programmer.

L'atelier d'architecture HOGE- VINCENT- ROSI propose une intervention en 3 étapes : faire un état de l'existant, puis élaborer un avant-projet sommaire et réaliser l'étude de faisabilité comprenant un descriptif sommaire par corps d'état et un estimatif sommaire.

Ces deux cabinets proposent des démarches différentes mais présentent des études dont les coûts sont similaires et inférieurs à 7 000 € HT.

Cette étude pourra lors de la réalisation des travaux d'accessibilité handicapés être intégrée au dossier de demande de subvention de la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) et bénéficiera donc des aides à ce titre.

Après délibération, le conseil municipal valide l'offre du cabinet UBIK de Vermenton pour réaliser l'étude de faisabilité de la mise aux normes de l'accessibilité handicapé dans les bâtiments communaux.

2°) APPROBATION DE LA CONVENTION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE TELECOMMUNICATION RUE VAL DU GUETTE

Afin que les travaux d'enfouissement des réseaux soient effectués par Orange rue du Val du Guette, il est nécessaire de conventionner avec eux.

La convention a pour objet la mise en œuvre de la « convention cadre pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité », signée le 22 juillet 2005 entre Orange et la fédération Départementale d'Electricité pour les travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques rue du Val du Guette à Cravant.

La participation financière pour ces travaux de génie-civil et de câblage avait été établie à 397.00 € HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec Orange pour l'enfouissement des réseaux de la rue du Val du Guette

3°) VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Afin de pouvoir régler les factures qui arriveront avant le vote du budget 2015 de la Commune, il est nécessaire que les montants soient préalablement inscrits au budget 2014.

A cet effet, il est nécessaire d'inscrire au budget 2014 de la commune les travaux complémentaires de l'Eglise qui ont été votés mais dont les sommes n'ont pas été inscrites au budget.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants sur le BP 2014 de la Commune :

article	libellé	vote au BP	DM	solde
R 74121	dotation rurale	26 100.00	+ 25 780.00	51 880.00
D 023	virement section invest	149 700.00	25 780.00	175 480.00
FONCT SOLDE			00	
R 1323	subvention conseil général	54 690.00	+ 26 388.00	81 078.00
R 1321	subvention DETR	38 820.00	+ 38 389.00	77 209.00
R 1328	subvention DRAC	105 000.00	+ 40 777.00	145 777.00
R 1641	emprunt	122 000.00	+ 27 000.00	149 000.00
R 021	virement section Fonct	149 700.00	+ 25 780.00	175 480.00
D 21318	honoraires architecte	14 200.00	7 254.00	21 454.00
D 2313	travaux église	286 600.00	151 080.00	437 680.00
INVEST SOLDE			00	

4) INSCRIPTION DES DEPENSES INFÉRIEURES A 500 € EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les factures inférieures à 500 € ne peuvent être imputées à la section d'investissement sans délibération du conseil municipal.

Afin de pouvoir imputer certaines dépenses en section d'investissement, ce qui permet notamment de récupérer le FCTVA, il est proposé au conseil d'inscrire les dépenses inférieures à 500 € à la section d'investissement en ce qui concerne :

- la voirie communale,
- les équipements des bâtiments communaux
- le petit matériel scolaire
- le petit matériel pour les services techniques

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'inscrire les dépenses inférieures à 500 € pour les dépenses ci-dessus énumérées en section d'investissement.

5) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ECOLES EXTERIEURES

Un enfant domicilié dans notre Commune a été orienté, pour des raisons pédagogiques, à l'école primaire à Avallon à partir de l'année scolaire 2013/2014.

Il est donc nécessaire de participer à ses frais de scolarité de 657 €, établis par la mairie d'Avallon pour l'année scolaire 2013/2014.

Le conseil municipal autorise le maire à verser cette participation pour les frais scolaires de cet élève à compter de l'année scolaire 2013/2014 à la Commune d'Avallon.

6) DROITS DE PREEMPTION URBAIN

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- sur l'immeuble cadastré AB n° 102 de 225 m² situé 38 rue du Faubourg Saint Nicolas appartenant à la SCI CRAVANT 89
- sur un terrain cadastré AC 135 de 713 m² situé 3 rue de l'Emoulerie
- sur l'immeuble cadastré AA 228 de 366 m² situé 9 rue Saint Martin appartenant aux conjoints THEUREL
- sur les immeubles cadastrés AA 132 de 98 m², AA 137 de 11 m², AA 129 de 6 m², AA 130 de 41 m², AA 131 de 13 m², AA 136 de 2 m² situés rue d'Orléans appartenant à Mme CESCHIN Christine
- sur l'immeuble cadastré AA 210 de 96 m² situé 10 rue Bleue appartenant à THORELLE Laurence

7) QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public :

Mr Berthier rappelle que le néon 13 route de Lyon n'a toujours pas été réparé.

Mme Legrand informe que l'éclairage rue des Fossés (place du Donjon) ne fonctionne que par intermittence, ce qui est ennuyeux pour les enfants qui attendent les cars scolaires souvent dans l'obscurité. Cela a été signalé à l'entreprise Eiffage, cela serait dû à un problème de la cellule de détection.

Abri -bus :

Mme Legrand pose le problème de l'abri -bus pour les scolaires qui attendent le bus rue des Fossés. Mr Godard propose de transférer l'abri -bus inutilisé, du parking des 2 ponts RD 606 à la place du Donjon.

Compte tenu de sa taille, il n'est pas possible de l'installer à Cheully comme cela avait été évoqué lors d'un conseil ultérieur.

Mr Moncomble propose de fermer le lavoir de Cheully sur 2 côtés avec des planches pour qu'il puisse servir d'abri -bus aux enfants de Cheully. Mme BARY propose d'étudier cette option.

Déplacement de chevaux :

Mr Berthier rappelle que Mr Pichenot souhaiterait obtenir la clé de la barrière allée des Soupirs pour le transport de ses chevaux. Il lui est demandé de prendre contact avec la mairie pour étudier cette demande.

Assainissement non collectif (SPANC) :

Mr Levêque fait part de sa participation à une réunion de la CCECY sur le SPANC à Prégilbert le 18 décembre 2014. Un règlement est en cours d'élaboration, il sera proposé pour approbation à la prochaine réunion de la CCECY le 8 janvier 2015.

Ensuite, comme le prévoit la loi, des contrôles des assainissements individuels seront réalisés chez les habitants de la CCECY qui ne bénéficient pas de réseau collectif.

Comité de sécurité :

Mr Gueux rend compte de la réunion du comité de sécurité pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde. La liste des personnes vulnérables sera mise à jour par la même occasion. Mme Bary et Mme Bassan y travaillent.

Travaux :

Mr Godard fait part de la réfection d'une bonne partie des tampons d'assainissement sur la RD 606 par la CCECY.

La réparation des bornes et du candélabre dans le virage de la RD 606 ont également été effectués conjointement par Billaudet et Eiffage.

Mr Godard informe le conseil qu'il est prévu, conjointement avec les riverains, l'abattage d'environ 36 arbres qui n'ont jamais été taillés, le long du ru vers la cabane à gouttes, compte tenu de leur dangerosité pour les riverains. Mr Leveque signale qu'il y a des arbres morts vers la barrière allée des Soupirs.

La séance est levée à 20 H.
Le Maire,